

CONNAIS-TU TES DROITS ?

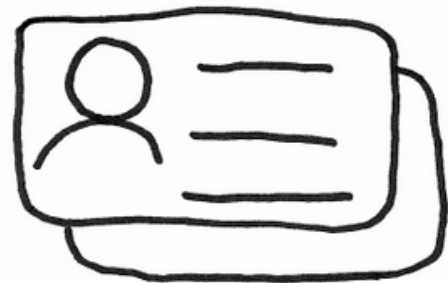
Le Conseil communal des enfants te présente 10 droits de la

Convention internationale
des droits de l'enfant

UN ENFANT EST UNE
PERSONNE DE MOINS
DE 18 ANS



TU AS LE DROIT D'AVOIR
TA PROPRE IDENTITÉ



TU AS LE DROIT
À LA VIE, À LA
SURVIE ET AU
DÉVELOPPEMENT



TU AS LE DROIT D'ÊTRE
GUIDÉ PAR TA FAMILLE POUR
QUE, EN GRANDISSANT, TU
APPRENES À UTILISER TES
DROITS LE MIEUX POSSIBLE



TU AS LE DROIT À UNE VIE
PRIVÉE



TU AS LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ CONTRE LA
VIOLENCE, LES MAUVAIS
TRAITEMENTS, LE MANQUE
DE SOIN ET D'ATTENTION



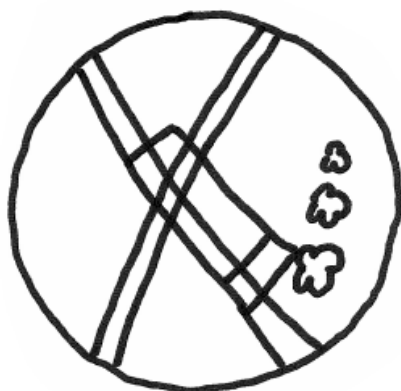
TU AS LE DROIT
D'ÊTRE NOURRI ET
HABILLÉ ET DE VIVRE
DANS UN LIEU SÛR
AFIN DE POUVOIR
T'ÉPANOUIR



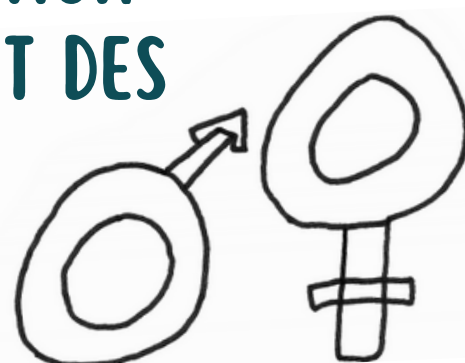
TU AS LE DROIT DE TE
REPOSER, DE TE DÉTENDRE, DE
JOUER ET DE PARTICIPER À
DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET
CRÉATIVES



TU AS LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ DES DROGUES
DANGEREUSES



TU AS LE DROIT
D'ÊTRE PROTÉGÉ DE
L'EXPLOITATION
SEXUELLE ET DES
VIOLENCES
SEXUELLES



QUE FAIRE EN CAS DE VIOLATION DE TES DROITS ?



Résoudre le problème
entre nous d'abord



En parler à un **adulte**
de confiance

Apporter des preuves et
des témoignages.
En parler à la **Police**,
déposer plainte



103

Appeler le **numéro 103** si je me
sens perdu face à la situation